



FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES

San Martín 945, 1º B – C1004AAS Buenos Aires ♦ Argentina
Telf. 00 54 11 45160450; Fax 00 54 11 47844731
<http://fifcj-ifwlc.com/> ♦ infopresident@fifcj-ifwlc.com

DÉCLARATION DE ROME

Les membres de la Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques, FIFCJ, réunies à Rome du 15 au 18 Octobre 2013 pour discuter le thème de l'“Autonomisation des femmes. Le pouvoir décisionnel et l'implication des femmes dans la résolution des crises”, ont constaté:

- 1. Que tous les pays ont adopté des lois qui protègent les droits des femmes et assurent l'égalité entre les genres; cependant l'application de ces lois étant insuffisante. Il faut trouver les moyens pour réaliser une mise en œuvre plus efficace;*
- 2. La participation des femmes à la prise de décisions, notamment en temps de crise est incontournable;*
- 3. Que l'éducation est fondamentale pour assurer une prise de conscience afin d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes;*
- 4. Qu'il faut veiller à ce que les femmes puissent mieux concilier famille et travail et qu'à cet effet il faut promouvoir des politiques d'aide financière;*
- 5. Que les crises auxquelles nous sommes confrontées ne sont pas seulement d'ordre économique et social, mais aussi d'ordre éthique et moral.*
- 6. Que l'autonomisation des femmes contribue au développement productif, économique et moral des différents pays.*

Les femmes ne doivent pas pour autant renoncer à leur rôle et à leur féminité.

La Fédération continuera à travailler avec les femmes dans leur cheminement vers l'autonomisation.